

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnats Régionaux Jeunes - Parabadminton Vétérans - Séniors Cahier des Charges	Adoption : CA 26/01/2019 Entrée en vigueur : 1 ^{er} /09/2019 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 3
---	-------------------------	--	---

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

L'instance organisatrice :

- Est tenue de respecter scrupuleusement l'ensemble du présent cahier des charges.
- L'organisateur devra fournir
 - La plaquette invitation
 - Son logo
 - L'affiche du championnat
à la Ligue au plus tard 60 jours avant la compétition. Plaquette et feuilles d'inscriptions (le cas échéant), pourront être téléchargées sur le site de la structure d'accueil et le site de la Ligue. La mention « Championnat Régional Jeunes/Individuel/Vétérans/Parabadminton Occitanie, structure d'accueil » doit figurer en titre de la première page de la plaquette
- Doit compter dans ses licenciés un titulaire GEO qui sera responsable de la tenue de la table de marque durant la compétition et sera le contact privilégié avec la Ligue et le juge-arbitre. Ce dernier devra s'assurer de la présence de bénévoles pour la tenue de la table de marque. Ceux-ci doivent avoir une connaissance parfaite du logiciel utilisé et être en nombre suffisant pour permettre le bon déroulement de la compétition.
- Fait apparaître sur tous les documents le ou les logos des partenaires de la Ligue
- Met à disposition :
 - un gymnase (minimum 7 terrains de double ~~9 chez les jeunes~~ conforme aux distances de sécurité prévues dans les règles techniques de la FFBaD)
 - une sonorisation,
 - un tableau d'affichage,
 - une table de marque si possible surélevée avec ordinateur et imprimante,
 - une table réservée aux juges-arbitres,
 - ~~une chambre d'appel à proximité de la table de marque~~
- Prend en charge la restauration de midi des juges-arbitres, des arbitres.
- Prend en charge la restauration de midi de la personne du stand du partenaire de la Ligue.
- Prévoit un espace avec table pour le stand de vente du partenaire de la Ligue Occitanie de Badminton.
- En cas d'absence du partenaire le club organisateur pourra faire appel à son propre partenaire.
- Organise une buvette « restauration rapide » dont les recettes lui resteront acquises.
- Propose un plateau de jeu de qualité : délimitation des terrains, plantes, chaises de coach, une chambre d'appel, un espace privilégié pour les officiels techniques.
- Met à la disposition du Juge-Arbitre tous les documents obligatoires à l'affichage lors d'une compétition officielle.
- Perçoit une indemnité de 200 €
- ~~Centralise les inscriptions et les règlements, saisit dans le logiciel de gestion de compétition désigné par la ligue, les inscriptions des joueurs.~~

Laligue:

- Effectue la demande d'autorisation ;
- Envoie la plaquette d'invitation réalisée par l'organisateur ;
- Constitue les tableaux et les échéanciers ;
- Transmet au juge-arbitre de la compétition le fichier pour que celui-ci puisse vérifier les joueurs, les tableaux et l'échéancier ;
- Envoie les convocations ;
- Prend en charge :
 - L'indemnité, les frais de déplacement et d'hébergement, le repas du samedi soir du ou des juges-arbitres,
 - L'indemnité, les frais de déplacement et d'hébergement, **le repas du samedi soir** des arbitres.
- Encadre et supervise l'organisation de la compétition ;
- **Centralise les inscriptions et les règlements, saisit dans le logiciel de gestion de compétition désigné par la ligue, les inscriptions des joueurs.**
- **Fournit deux tablettes afin de faciliter la rentrée des scores pendant la compétition.**
- **Fournit du matériel de communication « Ligue » : flammes, banderoles, mur, kakémonos.**
- Fournit les récompenses ;
- Fournit les volants à partir des ½ finales pour le régional PARABADMINTON, VETERANS, SENIORS et durant toute la compétition chez les JEUNES ;
- Met à disposition, pour la vente, les volants officiels de la compétition en cas d'absence du partenaire.

Si l'équipement le permet

Équipement:

NOTA : Dans la pratique, bien qu'il soit souhaitable de disposer de l'ensemble des équipements listés ci-dessus, des dérogations exceptionnelles sont possibles. (Dérogations accordées par la Commission Régionale Compétitions). La dérogation doit être notifiée lors du dépôt de candidature de la structure d'accueil.

Les installations sportives doivent, d'une façon générale, permettre la pratique du badminton en compétition dans de bonnes conditions et en toute sécurité (un sol conforme et non glissant, des espacements entre les terrains répondant aux normes fédérales).

Les clubs organisateurs devront avoir des ensembles poteaux-filets classés à minima Régional FFBaD. Les conditions minimales :

- Nombre de terrains : 7 terrains de double au minimum
- Hauteur préconisée : 9 mètres (une dérogation pourra être acceptée par la Commission Compétition) ;
- Éclairage : l'éclairage ne doit pas gêner les joueurs. L'occultation préalable des baies vitrées demandée en cas de gêne constatée antérieurement ;
- Sol et Terrains : revêtement dépoussiéré, ni glissant, ni brillant. Sol sportif conforme à la norme EN 14904 (sol souple, résine, parquet) (une dérogation pourra être acceptée) ;
- Affichage des numéros des terrains obligatoires. Terrains appropriés pour la catégorie poussin ;
- Ensembles poteaux-filets classés FFBaD et réglables pour les poussins ;

- 2 casiers minimum ou équivalent par terrain, pour le rangement des affaires des joueurs ;
- Scoreurs disponibles pour les finales (une dérogation pourra être acceptée). La Ligue peut prêter 9 scoreurs ;
- Chaises ou marches pieds pour les arbitres ;
- Infirmerie : trousse de premiers secours obligatoires à la table de marque ;
- Vestiaires joueurs : au moins 2 (une dame et un homme fléchés) ;
- Tribunes ou gradins : pouvant accueillir 200 personnes ;
- Balais et serpillères en nombre suffisant (au moins une serpillère par terrain) ;
- Table de marque :
 - Matériel informatique (ordinateur avec logiciel de la compétition installé, imprimante, feuille de papier)
 - Sonorisation pour l'annonce des matchs
 - Papeterie nécessaire (scotch, stylos, fluos, etc...)
 - Tables et chaises en nombre suffisant

Un espace suffisant et dans le gymnase devra être mis à disposition du partenaire.

Dans le gymnase, un espace marqué et délimité sera consacré pour le plateau de jeu, la table de marque, la chambre d'appel, la buvette, l'espace sponsors/partenaire. Afin de gérer la chambre d'appel et l'accès aux terrains, une troisième personne sera nécessaire à la table de marque.

NOTA : Pour savoir si votre équipement répond aux règles techniques fédérales concernant les ensembles poteaux/filets, le sol et pour connaître la hauteur au-dessus des terrains, vous pouvez vous connecter au site Poona, cliquer sur la rubrique Équipement, puis sur l'onglet Classement. Vous pourrez ensuite faire une recherche pour le gymnase de votre ville.

Cérémonie de remise des récompenses

Un espace délimité sera réservé pour le podium avec les banderoles de la ligue, du partenaire ainsi que celle du club ou du comité (au choix de l'organisateur pour cette dernière). Dans l'idéal, un plateau avec des plantes pourrait agrémenter la présentation.

En accord avec la Ligue, une cérémonie de remise des récompenses aura lieu sur chaque championnat régional. Elle récompensera les demi-finalistes, finalistes et vainqueurs de chaque tableau.

Dans le meilleur des cas le club devra disposer d'un podium.

Échéancier

- J-60 : Envoi de la plaquette de présentation de la compétition à la Ligue
- J-21 : Date de clôture des inscriptions.
- J-15 : Envoi de la liste des qualifiés par la Commission COMPETITIONS
- J-10 : Envoi des convocations